

# Keytrade Bank Visa Gold « Assistance voyage »

## Document avec information sur le produit d'assurance

Assureur : Inter Partner Assistance NV, une compagnie d'assurance belge reconnue sous le numéro 0487, RPR Brussel TVA BE0415.591.055, Avenue Louise 166, 1000 Bruxelles



Référence du produit : XXXXX

**Le but de ce document est de vous donner un aperçu des principales garanties et exclusions relatives à cette assurance. Ce document n'a pas été personnalisé en fonction de vos besoins spécifiques et les informations qu'il contient ne sont pas exhaustives. Pour plus d'informations, consultez les conditions contractuelles et précontractuelles concernant ce produit d'assurance.**

### Quel genre d'assurance est-ce?

Il s'agit d'une assurance dont le but est de fournir une assistance aux personnes à l'étranger en cas de maladie ou accident



### Qu'est-ce qui est assuré?

#### Assistance aux personnes à l'étranger

##### ✓ Assistance médicale

- À la suite de maladie ou d'accident et si l'équipe médicale d'Axa Assistance le juge nécessaire, envoi d'un médecin à l'endroit où la personne assurée se trouve afin de mieux évaluer et organiser les mesures à prendre

##### ✓ Rapatriement ou le transport de l'assuré malade ou blessé

- Selon la gravité et en accord avec le médecin traitant et/ou le médecin de famille, organisation du rapatriement ou le transport sanitaire de l'assuré par :
  - o Avion sanitaire
  - o Avion de ligne ou charter
  - o Hélicoptère
  - o Train 1<sup>ère</sup> classe
  - o Ambulancejusqu'à un hôpital en Belgique proche du domicile ou jusqu'à son domicile, si son état ne nécessite pas d'hospitalisation
- Pour les pays situés en dehors de l'Europe et des pays riverains de la Mer Méditerranée, le transport se fait par avion de ligne ou charter uniquement

##### ✓ Rapatriement ou le transport des autres assurés

Dans le cas où le rapatriement ou le transport sanitaire de l'assuré malade ou blessé a été décidé, organisation du transport des autres assurés, par train 1<sup>ère</sup> classe ou par avion de ligne ou charter, jusqu'à leur domicile en Belgique

##### ✓ Visite en cas d'hospitalisation

- Si l'équipe médicale d'Axa Assistance estime que l'état de santé de l'assuré malade ou blessé voyageant seul ne justifie pas ou empêche un rapatriement immédiat, et si l'hospitalisation sur place devait dépasser 5 jours calendrier, organisation du déplacement (aller et retour) en train 1<sup>ère</sup> classe ou avion de ligne (classe économique) ou charter d'un membre de la famille de premier ou second degré, pour lui permettre de se rendre auprès de l'assuré malade ou blessé
- Lorsque l'assuré hospitalisée est un enfant de moins de 18 ans, la durée minimale de 5 jours calendrier n'est pas d'application et le père et la mère de l'enfant peuvent se rendre de la même manière à



### Qu'est-ce qui n'est pas assuré?

- ✗ Les prestations garanties qui n'ont pas été demandé à Axa Assistance au moment des faits



### Y a-t-il des limitations de couverture?

#### EXCLUSIONS LES PLUS IMPORTANTES (non-exhaustive):

La garantie n'est pas acquise:

- ! En cas d'événements provoqués par un suicide, un acte intentionnel ou une faute grave de l'assuré;
- ! en cas d'événements comme: guerre, guerre civile, grèves, émeutes ou mouvements populaires, terrorisme ou sabotage, à moins que l'assuré n'ait pas participé à cet événement;
- ! en cas d'accidents nucléaires tels que définis par la Convention de Paris du 29 juillet 1960 et les Protocoles additionnels ou résultant de radiations provenant de radio-isotopes;
- ! lors de la pratique de sports de compétition motorisés et de tout autre sport à titre professionnel;
- ! lors du pilotage d'aéronefs ou de l'exercice de toute autre fonction à bord en relation avec le vol;
- ! lors de l'usage comme conducteur ou passager d'un véhicule à deux roues de plus de 125 cm<sup>3</sup> de cylindrée;
- ! lors de la pratique des sports suivants : parachutisme, vol à voile, hang-gliding, sports de combat ou de défense, alpinisme, volcanologie, spéléologie, bobsleigh, skeleton, hockey sur glace, rugby, chasse aux bêtes féroces et aux grands animaux, chasse à courre, plongée sous-marine avec appareil respiratoire autonome ou ceinture lestée, yachting à plus de trois milles des côtes
- ! lors de la participation à toute compétition, de paris, de défis, ou d'actes dont son auteur avait ou devait avoir conscience qu'ils allaient causer un dommage
- ! lors de l'exercice de l'une des activités professionnelles suivantes: les montées sur les toits, échelles ou échafaudages; les descentes dans des puits, mines ou carrières en galeries; la fabrication, l'utilisation ou la manipulation d'artifices ou d'explosifs;
- ! pour le besoin d'assistance survenant alors que l'assuré se trouve en état d'ébriété, d'intoxication alcoolique punissable ou dans un état analogue

l'hôpital

✓ *Retour et accompagnement des enfants de moins de 18 ans*

Si ni l'assuré malade ou blessé, ni aucun autre assuré ne peut s'occuper des enfants assurés de moins de 18 ans qui les accompagnent, organisation des frais de déplacements d'une hôtesse ou d'une personne désignée par la famille pour prendre les enfants en charge et les ramener à leur domicile en Belgique

✓ *Retour anticipé urgent d'un assuré*

Si un assuré séjournant à l'étranger doit interrompre son séjour pour :

- Une hospitalisation en Belgique de plus de 5 jours calendrier ou le décès d'un membre de la famille directe au premier degré, c'est-à-dire le partenaire, le père, la mère ou l'enfant
- Ou le décès d'un associé irremplaçable pour la gestion quotidienne de l'entreprise ou de son remplaçant dans l'exercice de sa profession libérale

Organisation :

- Soit le voyage aller et retour d'un assuré
- Soit le voyage retour de deux assurés

jusqu'au domicile ou au lieu d'enterrement ou d'inhumation en Belgique, le voyage en train 1<sup>ère</sup> classe ou par avion de ligne (classe économique) ou charter .

✓ *Décès d'un assuré au cours d'un déplacement à l'étranger*

En cas de décès d'un assuré à l'étranger, organisation du transport de la dépouille mortelle du lieu de décès au lieu d'inhumation en Belgique

résultant de produits autres que des boissons alcoolisées;

! pour les conséquences d'un acte téméraire, d'un pari ou d'un défi, à moins que l'assuré démontre l'absence de relation causale entre le fait générateur de l'exclusion et le sinistre;

! à la suite de catastrophes naturelles lorsque l'intervention s'avère impossible pour des raisons indépendantes de la volonté d'AXA Assistance.



## Où suis-je couvert?

✓ Dans le monde entier.



## Quelles sont mes obligations?



## Quand et comment dois-je payer?

Les cotisations sont payables selon les modalités fixées dans les conditions particulières.



## Quand la couverture commence et se termine?

L'assurance entre en vigueur à la date fixée dans les conditions particulières.



## Comment puis-je annuler mon contrat?

D'une part les parties peuvent donner la résiliation par lettre recommandée à la poste, par exploit d'huissier ou par remise de la lettre de résiliation contre récépissé au moins trois mois avant son échéance.

D'autre part, le preneur d'assurance peut mettre fin au contrat::

(a) après chaque déclaration du sinistre. Cette résiliation doit être notifiée au plus tard un mois après paiement de l'indemnité ou la notification du refus d'intervention. Les effets du contrat cessent après un mois à compter du lendemain du dépôt à la poste de la résiliation par lettre recommandée.

(b) Dans les 30 jours après la conclusion de la police d'assurance. La police se termine avec effet immédiatement au moment de notification écrite par l'assuré au assureur. Ce droit de renonciation n'est pas applicable si l'assureur est déjà intervenu.

